

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2024-CA17SEP-27

L'an deux mille vingt-quatre, le **17 septembre**, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 11 septembre 2024, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Vice-Présidente du CCAS.

Pour la présente délibération :

Présents : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Frédéric ANDRÉ, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Paul LEVANEN, Mme Françoise CONFUCIUS.

Excusés : M. Corentin BOUCHE, M. Xavier OLIVIERO.

Absents excusés et représentés : Mme Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Mme Odile CAUDAL a donné pouvoir à Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Amédé GUEGAN a donné pouvoir à M. Lionel FROMAGE, Mme Catherine COUGOULAT a donné pouvoir à Mme Michelle LE PETIT, Mme ONNO Valérie a donné pouvoir à Mme Armelle LE PRÉVOST.

Nombre de membres en exercice : 17

➔ **Délibération N° 2024-CA17SEP-27 à N° 2024-CA17 SEP-31**

Présents : 9 – Pouvoirs : 5 – Votants : 14

➔ **Délibération N° 2024-CA17SEP-32**

Présents : 10 – Pouvoirs : 5 – Votants : 15

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick LE FALHER

Conseil d'Administration du 2 juillet 2024 : Approbation du procès-verbal

Rapporteur : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON

Madame la Vice-Présidente indique au Conseil d'Administration que le procès-verbal, de la séance du Conseil d'Administration du 2 juillet 2024, a été joint avec la convocation et le document de travail de la présente séance. Elle invite les membres à faire part d'éventuelles propositions de corrections ou de modifications.

Aucune correction ou modification n'étant signalée, Madame la Vice-Présidente soumet au vote le procès-verbal de ladite séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 11 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

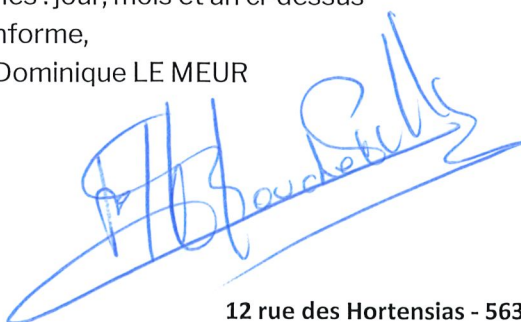
Article 1^{er} : DÉCIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 2 juillet 2024 ;

Article 2 : DONNE pouvoir à la Présidente ou à son représentant pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Présidente, Dominique LE MEUR



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2024-CA17SEP-28

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 11 septembre 2024, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Vice-Présidente du CCAS.

Pour la présente délibération :

Présents : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Frédéric ANDRÉ, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Paul LEVANEN, Mme Françoise CONFUCIUS.

Excusés : M. Corentin BOUCHE, M. Xavier OLIVIERO.

Absents excusés et représentés : Mme Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Mme Odile CAUDAL a donné pouvoir à Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Amédé GUEGAN a donné pouvoir à M. Lionel FROMAGE, Mme Catherine COUGOULAT a donné pouvoir à Mme Michelle LE PETIT, Mme ONNO Valérie a donné pouvoir à Mme Armelle LE PRÉVOST.

Nombre de membres en exercice : 17

→ Délibération N° 2024-CA17SEP-27 à N° 2024-CA17 SEP-31

Présents : 9 – Pouvoirs : 5 – Votants : 14

→ Délibération N° 2024-CA17SEP-32

Présents : 10 – Pouvoirs : 5 – Votants : 15

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick LE FALHER

CCAS BUDGET : Décision modificative n°1 : Crédits au compte 21318 – transfert du bâtiment impasse de la Madeleine

Rapporteur : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON

Madame la Vice-Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que, après accord de l'Agence Régionale de Santé le bâtiment du SSIAD sis au 12 impasse de la Madeleine est transféré à l'actif du CCAS.

Pour cela, il convient de prévoir des crédits en section d'investissement du budget CCAS.

Le transfert ne donne pas lieu à règlement, la contrepartie est indiquée pour équilibre de la décision modificative.

La décision modificative 2024-02 du CCAS se présente donc comme suit :

56067	CCAS GRAND CHAMP	DM n°1 2024
Code INSEE	CCAS DE GRAND CHAMP	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration
TRANSFERT DU BATIMENT IMPASSE DE LA MADELEINE DU

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641-020 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
D-21318-020 : Constructions autres bâtiments publics	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
Total Général		150 000,00 €		150 000,00 €

Ceci exposé :

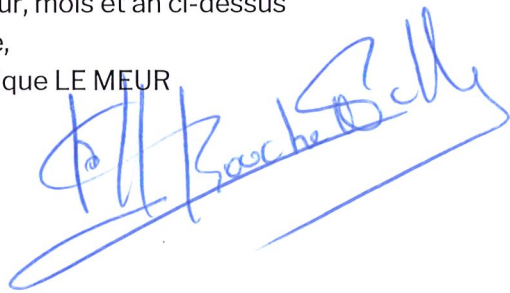
CONSIDÉRANT la nécessité de modifier les inscriptions budgétaires 2024 du budget CCAS ;

Après délibération, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

Article 1 : DÉCIDE de voter la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus ;

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,
La Présidente, Dominique LE MEUR



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2024-CA17SEP-29

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 11 septembre 2024, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Vice-Présidente du CCAS.

Pour la présente délibération :

Présents : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Frédéric ANDRÉ, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Paul LEVANEN, Mme Françoise CONFUCIUS.

Excusés : M. Corentin BOUCHE, M. Xavier OLIVIERO.

Absents excusés et représentés : Mme Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Mme Odile CAUDAL a donné pouvoir à Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Amédé GUEGAN a donné pouvoir à M. Lionel FROMAGE, Mme Catherine COUGOULAT a donné pouvoir à Mme Michelle LE PETIT, Mme ONNO Valérie a donné pouvoir à Mme Armelle LE PRÉVOST.

Nombre de membres en exercice : 17

→ Délibération N° 2024-CA17SEP-27 à N° 2024-CA17 SEP-31

Présents : 9 – Pouvoirs : 5 – Votants : 14

→ Délibération N° 2024-CA17SEP-32

Présents : 10 – Pouvoirs : 5 – Votants : 15

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick LE FALHER

CCAS BUDGET : Décision modificative n°2 : Dotations aux amortissements 2024

Rapporteur : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON

Madame la Vice-Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que les dotations aux amortissements 2024 n'ont pas été votées lors du vote du budget du CCAS le 11 avril 2024.

Il convient donc de prévoir les crédits nécessaires par la décision modificative suivante :

56067	CCAS GRAND CHAMP	DM n°2 2024
Code INSEE	CCAS DE GRAND CHAMP	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS 2024

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8811-020 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	41 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8811-4238 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8811-428 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777-4238 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au compte résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	51 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
R-74748-020 : Participations autres communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	51 000,00 €	0,00 €	51 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D-13913-4238 : Subv. inv. actifs amort. - Départements	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28128-020 : Amort. autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
R-281311-020 : Amort. constructions bâtiments administratifs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
R-281313-020 : Amort. constructions bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €
R-281828-020 : Amort. autres matériels de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
R-281848-020 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
R-28188-020 : Amort. autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
R-28188-4238 : Amort. autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	51 000,00 €
D-21311-020 : Constructions bâtiments administratifs	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	51 000,00 €	0,00 €	51 000,00 €
Total Général		102 000,00 €		102 000,00 €

En section investissement, l'augmentation des crédits au niveau des dépenses de 50 000€ se fera sur le compte 1641 au lieu du compte 21311-020 comme indiqué sur le tableau ci-dessus

Ceci exposé :

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier les inscriptions budgétaires 2024 du budget CCAS ;

Il est proposé au Conseil d'administration :

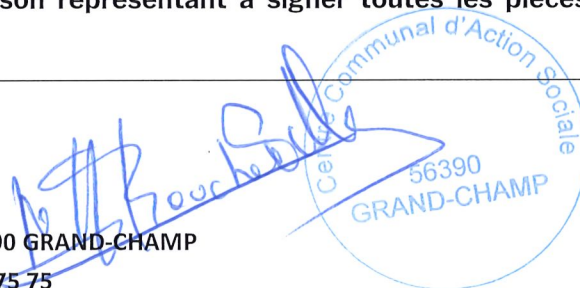
Article 1 : DE DÉCIDER de voter la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus ;

Article 2 : D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Présidente, Dominique LE MEUR



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2024-CA17SEP-30

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 11 septembre 2024, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Vice-Présidente du CCAS.

Pour la présente délibération :

Présents : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Frédéric ANDRÉ, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Paul LEVANEN, Mme Françoise CONFUCIUS.

Excusés : M. Corentin BOUCHE, M. Xavier OLIVIERO.

Absents excusés et représentés : Mme Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Mme Odile CAUDAL a donné pouvoir à Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Amédé GUEGAN a donné pouvoir à M. Lionel FROMAGE, Mme Catherine COUGOULAT a donné pouvoir à Mme Michelle LE PETIT, Mme ONNO Valérie a donné pouvoir à Mme Armelle LE PRÉVOST.

Nombre de membres en exercice : 17

→ Délibération N° 2024-CA17SEP-27 à N° 2024-CA17 SEP-31

Présents : 9 – Pouvoirs : 5 – Votants : 14

→ Délibération N° 2024-CA17SEP-32

Présents : 10 – Pouvoirs : 5 – Votants : 15

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick LE FALHER

SSIAD BUDGET : Décision modificative n°2: Ajustement sur reprise de l'excédent d'investissements

Rapporteur : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON

Madame la Vice-Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que le report cumulé de la section d'investissement est, au 31 décembre 2023, de 28 128.61 €.

Le montant du report présenté au budget 2024 est de 29 157.95 €. Cet écart provient du décalage de prise en compte des résultats 2022. Il convient donc corriger ce report par la décision modificative n° 2 du SSIAD suivante :

560023723 Code INSEE	CCAS GRAND CHAMP SSIAD DE GRAND CHAMP	DM n°2 2024
-------------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

CORRECTION REPRISE DE RESULTAT 2022

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70,66 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70,66 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	70,66 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	70,66 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	70,66 €	0,00 €	70,66 €
Total Général		70,66 €		70,66 €

Ceci exposé :

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier les inscriptions budgétaires 2024 du budget SSIAD ;

Après délibération, le Conseil d'administration, à l'unanimité, :

Article 1 : DÉCIDE de voter la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus ;

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Présidente, Dominique LE MEUR



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2024-CA17SEP-31

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 11 septembre 2024, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Vice-Présidente du CCAS.

Pour la présente délibération :

Présents : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Frédéric ANDRÉ, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Paul LEVANEN, Mme Françoise CONFUCIUS.

Excusés : M. Corentin BOUCHE, M. Xavier OLIVIERO.

Absents excusés et représentés : Mme Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Mme Odile CAUDAL a donné pouvoir à Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Amédé GUEGAN a donné pouvoir à M. Lionel FROMAGE, Mme Catherine COUGOULAT a donné pouvoir à Mme Michelle LE PETIT, Mme ONNO Valérie a donné pouvoir à Mme Armelle LE PRÉVOST.

Nombre de membres en exercice : 17

→ Délibération N° 2024-CA17SEP-27 à N° 2024-CA17 SEP-31

Présents : 9 – Pouvoirs : 5 – Votants : 14

→ Délibération N° 2024-CA17SEP-32

Présents : 10 – Pouvoirs : 5 – Votants : 15

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick LE FALHER

SSIAD BUDGET : Décision modificative n°3: Crédits budgétaires pour transfert du bâtiment impasse de la Madeleine au CCAS

Rapporteur : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON

Madame la Vice-Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que le SSIAD occupe désormais des locaux dans le bâtiment de la Maison des Solidarités.

Les anciens locaux de l'impasse de la Madeleine, à l'actif du SSIAD, sont à transférer au patrimoine du CCAS, avec l'accord de l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Pour effectuer ce transfert, il convient de prévoir les crédits budgétaires sur le budget du SSIAD.

La décision modificative 2024-03 se présente comme suit :

560023723	CCAS GRAND CHAMP	DM n°3 2024
Code INSEE	SSIAD DE GRAND CHAMP	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration
CESSION DU BATIMENT IMPASSE DE LA MADELEINE AU CC

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-875 : Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	147 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	0,00 €	147 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-775 : Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	147 000,00 €
TOTAL R 019 : Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	147 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	147 000,00 €	0,00 €	147 000,00 €
Total Général		147 000,00 €		147 000,00 €

Ceci exposé :

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier les inscriptions budgétaires 2024 du budget SSIAD ;

Après délibération, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

Article 1 : DÉCIDE de voter la décision modificative n°3 telle que présentée ci-dessus ;

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,
La Présidente, Dominique LE MEUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2024-CA17SEP-32

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 11 septembre 2024, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Vice-Présidente du CCAS.

Pour la présente délibération :

Présents : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Frédéric ANDRÉ, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Paul LEVANEN, Mme Françoise CONFUCIUS.

Excusés : M. Corentin BOUCHE, M. Xavier OLIVIERO.

Absents excusés et représentés : Mme Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Mme Odile CAUDAL a donné pouvoir à Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Amédé GUEGAN a donné pouvoir à M. Lionel FROMAGE, Mme Catherine COUGOULAT a donné pouvoir à Mme Michelle LE PETIT, Mme ONNO Valérie a donné pouvoir à Mme Armelle LE PRÉVOST.

Nombre de membres en exercice : 17

➔ **Délibération N° 2024-CA17SEP-27 à N° 2024-CA17 SEP-31**

Présents : 9 – Pouvoirs : 5 – Votants : 14

➔ **Délibération N° 2024-CA17SEP-32**

Présents : 10 – Pouvoirs : 5 – Votants : 15

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick LE FALHER

CCAS BUDGET : Acceptation des dons du 3^{ème} trimestre 2024

Rapporteur : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'acceptation de dons relève des attributions de la Présidente en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes du CCAS. Il s'agit toutefois d'une acceptation à titre provisoire.

En effet, le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'accepter les dons suivants au bénéfice du CCAS :

N° Don	Date encaissement	Tiers origine	Type encaissement	Imputation Compte	Montant
2024-14	17/07/2024	MALLE DES MALINS	Espèces	756	573,60 €
2024-15	17/07/2024	MALLE DES MALINS	CB + Chèques	756	950,00 €
2024-16	26/07/2024	Entreprise grégamiste	Chèque	756	2 500,00 €
2024-17	14/08/2024	Particulier grégamiste	Chèque	756	10,00 €
2024-18	29/08/2024	Particulier grégamiste	Chèque	756	100,00 €
2024-19	03/09/2024	MALLE DES MALINS	Espèces	756	1 352,90 €
2024-20	03/09/2024	MALLE DES MALINS	CB + Chèques	756	1180,00 €
TOTAL					6 666.50 €

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le CCAS comptabilise un total de dons de 28 836,50€ qui se répartissent comme suit :

- Don Rotary club : 8 400€,
- Malle des malins : 17 497.90€,
- Dons particuliers : 290€
- Don d'entreprise : 2 500€,
- Dons lors du Loto Intergénérationnel : 142.60€.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : **ACCEPTE** les dons suivants au bénéfice du CCAS :

- Des recettes de la Malle des Malins pour 4 056,50 €
- De dons de particuliers de 110 €
- De don d'entreprise de 2 500 €

Soit un montant total de dons s'élevant à six-mille-six-cent-soixante-six euros cinquante centimes (6 666,50 €) ;

Article 2 : **DÉCIDE** d'imputer sur le budget 2024 du CCAS cette somme selon les imputations indiquées dans le tableau ci-dessus ;

Article 3 : **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Présidente, Dominique LE MEUR

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Centre Communal d'Action Sociale" around the top and "GRAND-CHAMP" around the bottom, with the number "56590" in the center.